



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 5

chh / 12 juin 2023

DSSI 57 2018.GEF.1276 Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
Gerber (Le Centre)	29	1	b (nouveau)	<u>la mise à disposition des ressources nécessaires pour la prompte prise en charge des personnes ayant droit aux prestations,</u>		-
Amstutz (UDC) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV)	65	1		Les contrats de prestations et décisions selon l'ancien droit sont valables au plus tard jusqu'au terme de la période d'introduction <u>restent en vigueur. Leur échéance est régie par le contrat. Ils peuvent en outre être résiliés de part et d'autre à la fin de la période d'introduction en respectant le délai de résiliation contractuel ou, à défaut, un délai de résiliation de six mois.</u>		-
Kocher Hirt (PS) Patzen (Les Verts)	65a (nouveau)	1		<u>Si les rétributions pour les prestations individuelles aux personnes en situation de handicap dans les homes, les autres formes de logement collectif et les centres de jour sont globalement inférieures aux rétributions correspondantes avant l'entrée en vigueur de la présente loi en raison du transfert, les institutions concernées se voient compenser la différence par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration durant un an à compter de la disponibilité des garanties de prestations, dans la mesure où cette différence ne peut pas être couverte par des moyens issus du fonds de compensation des découverts correspondant.</u>		-
Amstutz (UDC) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV)	68	2		<u>Les subventions d'investissement au sens de l'alinéa 1 doivent être remboursées dans une proportion correspondant à la durée d'amortissement qui n'est pas encore écoulée à la date d'entrée en vigueur de la présente loi dont la durée d'amortissement est en cours doivent être remboursées conformément à la décision d'octroi du crédit.</u>		-

Amstutz (UDC) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV)	68	3 (nouveau)	<u>Afin d'éviter un double financement, le service compétent de la DSSI convient avec le fournisseur de prestations, dans le contrat de prestations, de l'ajustement du forfait d'infrastructure au sens de l'article 37, alinéa 2 en s'appuyant sur les coûts inévitables de maintien de la valeur de l'infrastructure, notamment les coûts de financement, d'amortissement, de garantie de la fonctionnalité, ainsi que de remise en état cyclique.</u>	-
Amstutz (UDC) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV)	68	4	(art. 68, al. 3 actuel)	-
Gasser (PVL) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV) Schwarz (UDF) Kocher Hirt (PS)	68	3	Dans les cas de rigueur <u>et dans des cas exceptionnels justifiés</u> , le Conseil-exécutif peut libérer libère des fournisseurs de prestations de l'obligation de rembourser, entièrement ou partiellement.	+
Amstutz (UDC)	<u>Proposition subsidiaire en cas de rejet des propositions Amstutz</u>			-
	68	3	Dans les cas de rigueur <u>et dans des cas exceptionnels justifiés</u> , parmi lesquels figure le remboursement contraire à la décision d'octroi du crédit prise à l'époque <u><(c'est-à-dire, les subventions à fonds perdus)></u> , le Conseil-exécutif peut libérer libère des fournisseurs de prestations de l'obligation de rembourser, entièrement ou partiellement.	
Amstutz (UDC) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV)	69		Biffer	-
Gasser (PVL) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV) Schwarz (UDF) Kocher Hirt (PS)	69	2	Si un home ne rembourse pas, ou pas intégralement, le montant à restituer, le forfait d'infrastructure compris dans les tarifs selon l'article 37, alinéa 2 peut être partiellement ou entièrement réduit <u>de 50 pour cent au maximum</u> jusqu'à ce que le montant à restituer ait été complètement remboursé.	+

Gasser (PVL) Hiltbold (Les Verts) von Bergen (PEV) Schwarz (UDF) Kocher Hirt (PS)	69	3	Si un centre de jour ou un atelier ne rembourse pas, ou pas intégralement, le montant à restituer, le service compétent de la DSSI réduit la rétribution prévue à hauteur maximale de 50 pour cent du forfait d'infrastructure jusqu'à ce que le montant à restituer ait été complètement remboursé.	+
Amstutz (UDC)	Proposition subsidiaire en cas de rejet des propositions Amstutz			--
	69	2 3	Dans les cas de rigueur et dans des cas exceptionnels justifiés, parmi lesquels figure le remboursement contraire à la décision d'octroi du crédit prise à l'époque <(c'est-à-dire, les subventions à fonds perdus)>, le Conseil exécutif peut libérer libère des fournisseurs de prestations de l'obligation de rembourser, entièrement ou partiellement.	
Kocher Hirt (PS) Patzén (Les Verts)	80 (LPA- Soc)	1	Le service compétent de la DSSI peut prendre des mesures touchant la formation et le perfectionnement dans les professions de la santé et du social non universitaires quand la relève est menacée dans les entreprises des fournisseurs de prestations visés à l'alinéa 2.	+